

Édition 2019

Observatoire Social
des Transports



Tableau de bord normand

Juin 2019

Édito

Le tableau de bord annuel de l'Observatoire Social des Transports de Normandie a pour objectif de mettre à disposition, pour le transport routier en Normandie, les chiffres clés en matière de trafic, d'immatriculation, d'accidentalité, d'emploi, de formation, de registre des transports, de contrôle et de charte CO₂.

Les données présentées concernent 2018, à l'exception de celles relatives au trafic, aux accidents du travail et à l'emploi (seules les données 2017 étant disponibles à ce jour).

L'année 2019 sera marquée par la mise en place de l'ensemble des dispositifs du Programme Engagements Volontaires pour l'Environnement dont nous pourrons dresser un premier bilan dans la prochaine édition du tableau de bord.

Bonne lecture à toutes et tous !

Patrick BERG

Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Sommaire

L'ensemble des données présentées dans ce tableau de bord concerne la région Normandie.

Données générales	3
Trafic routier de marchandises.....	4
Immatriculations neuves	8
Accidents du travail dans le transport routier	9
Accidents de la route	10
Emploi	13
Formation	16
Registres des transports.....	19
Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports	23
Engagements Volontaires pour l'Environnement : le dispositif Objectif CO ₂	26

Avertissement : dans les tableaux et graphiques, en raison des arrondis, certains totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Données générales

Population

Source : INSEE estimations de population au 1^{er} janvier 2019

Département	Ensemble	Part des femmes (en %)	Part des hommes (en %)	Part des 0 à 24 ans (en %)	Part des 25 à 59 ans (en %)	Part des 60 ans ou plus (en %)	Dont part des 75 ans ou plus (en %)
Calvados	691 676	52,1	47,9	29,5	41,8	28,6	10,0
Eure	606 419	51,2	48,8	30,0	44,1	25,9	8,5
Manche	492 627	51,2	48,8	26,1	41,7	32,1	12,1
Orne	279 755	51,3	48,7	26,1	40,4	33,5	12,8
Seine-Maritime	1 248 590	52,0	48,0	30,5	43,3	26,3	9,0
Normandie	3 319 067	51,7	48,3	29,2	42,7	28,2	9,9
France	66 992 699	51,6	48,4	29,7	44,2	26,1	9,3

Au 1^{er} janvier 2019 selon les estimations de l'INSEE, la population normande :

- est de 3 319 067 habitants soit 4,9 % de la population française ;
- a diminué de 0,7 % par rapport à l'estimation effectuée au 1^{er} janvier 2018 ;
- est composée de 48,3 % d'hommes et 51,7 % de femmes (pourcentages quasi identiques à ceux de la population française) ;
- est répartie ainsi : 29,2 % de moins de 25 ans, 42,7 % de 25 à 59 ans et 28,2 % de 60 ans et plus.

Indicateurs clés

PIB : source INSEE

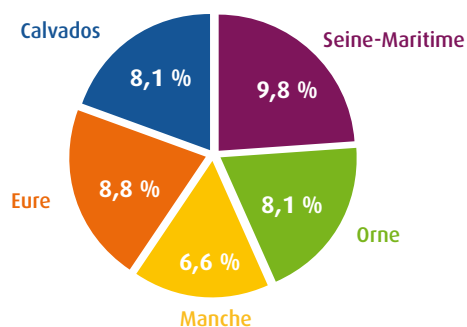
Taux de chômage : source INSEE, données provisoires au 29/03/19

Demandeurs d'emploi : source Pôle emploi, données brutes au 31/03/19

En 2015, le Produit Intérieur Brut pour la Normandie était de 91,74 milliards d'euros, ce qui correspondait à un PIB de 27 465 euros par habitant.

Le taux de chômage normand, au 4^e trimestre 2018, s'élevait à 8,7 % de la population active, un niveau très légèrement inférieur au niveau national (-0,1 point).

Taux de chômage selon le département au 4^e trimestre 2017



Si la Seine-Maritime est le département normand le plus touché par le chômage avec un taux de chômage de 9,8 %, à l'opposé le département de la Manche, avec seulement 6,6 %, figure parmi les 12 départements de France métropolitaine les plus épargnés par le chômage.

En mars 2019, en Normandie, parmi les 282 931 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi et tenus de rechercher un emploi (catégories A, B et C), 161 868 étaient sans emploi (catégorie A), et 121 063 exerçaient une activité réduite (< ou égal à 78h pour la catégorie B et supérieure à 78 h pour la catégorie C).

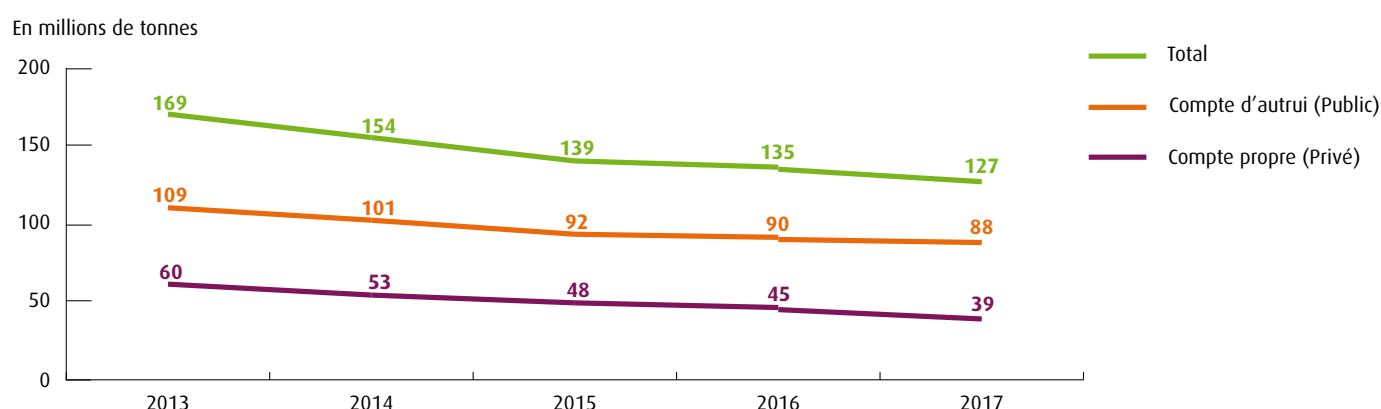
Trafic routier de marchandises

Source : Beyond et SITRAM

Trafic régional

Le trafic régional comprend le trafic au sein des départements normands, entre ceux-ci et en provenance ou à destination de la Normandie (hors trafic international).

■ Évolution du trafic régional de 2013 à 2017



Entre 2013 et 2017, on constate une diminution de 25 % du trafic régional, cette diminution concerne aussi bien le transport pour compte propre (-35 %) que le transport pour compte d'autrui (-19 %). En 2017, la diminution du trafic par rapport à 2016 est de 6 % avec :

- une baisse de 13 % pour le transport pour compte propre et de 2 % pour le transport pour compte d'autrui,
- une baisse, de 14 % pour le trafic au sein de chacun des départements normands et de 6 % pour le trafic avec les autres régions et une augmentation de 2 % pour le trafic entre départements normands.

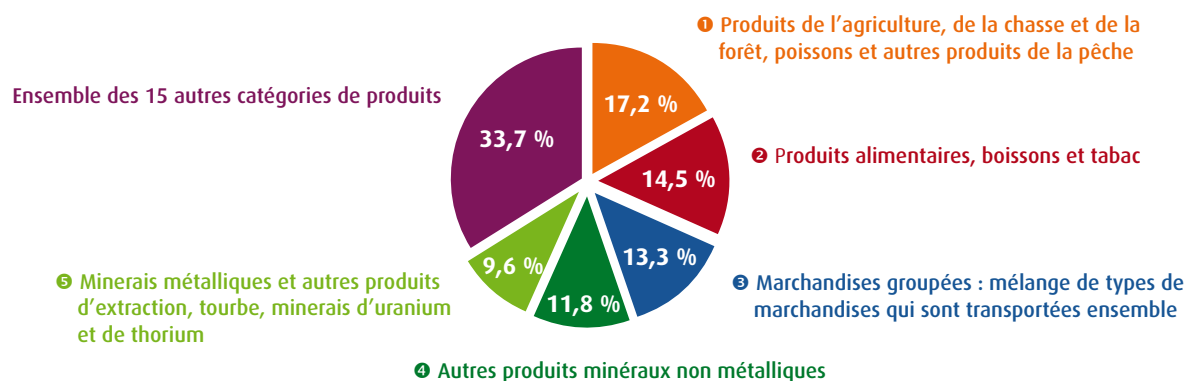
■ Répartition du trafic régional en 2017

En 2017, les 127 millions de tonnes de marchandises transportées en Normandie se répartissent ainsi :



Parmi le trafic interrégional, 51 % du trafic correspond à des exportations pour la région Normandie et 49 % à des importations.

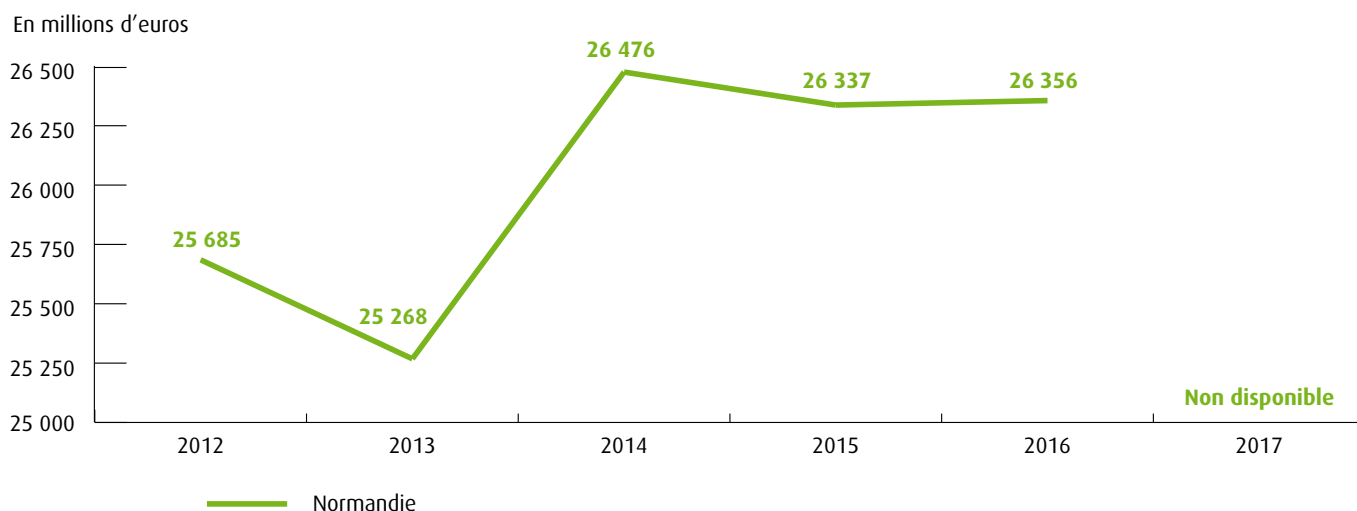
Principales catégories de produits transportés en 2017



En 2017, les 3 principaux types de produits transportés par la route, à savoir : les produits de l'agriculture, les produits alimentaires et les marchandises groupées, représentent 45 % du trafic régional (en prenant le trafic routier intrarégional et interrégional et en excluant le trafic international).

Évolution du trafic international de 2012 à 2016

Données 2017 non disponibles en juin 2019



En 2016, le montant des flux internationaux pour la région Normandie concernait :

- pour 46 % des exportations et pour 54 % des importations,
- pour 88 % des flux intracommunautaires et pour 12 % des flux extracommunautaires.

Sur la région, les flux intracommunautaires, représentent 85 % des importations et 91 % des exportations.

Flux de marchandises en provenance de la Normandie en 2017



Sources :
 Adminexpress
 SOeS - SITRAM
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 14/03/2019 - DREAL-NORMANDIE

➔ Volume annuel des flux routiers sortants en millions de tonnes

Flux de marchandises à destination de la Normandie en 2017



Sources :
 Adminexpress
 SOeS - SITRAM
 DREAL - Normandie
 Production :
 Le 14/03/2019 - DREAL-NORMANDIE

➔ Volume annuel des flux routiers entrants en millions de tonnes

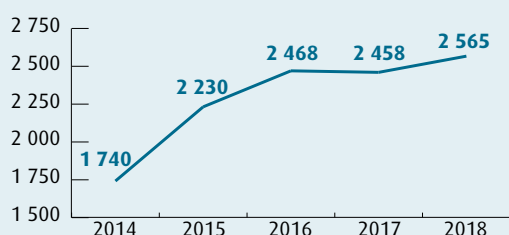
Immatriculations neuves

Source : SDES-RSVERO

Évolution de 2014 à 2018 par catégorie de véhicules

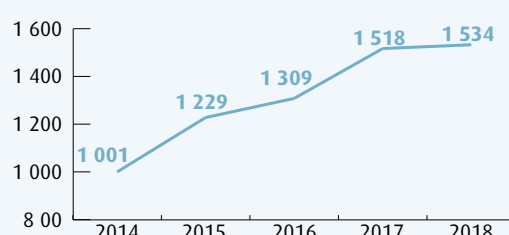
Tracteurs routiers

En 2018, on dénombre 2 565 immatriculations neuves pour les tracteurs routiers, ce qui correspond à une augmentation de 4 % par rapport à 2017 et représente 8,6 % du total national qui est de 29 933.



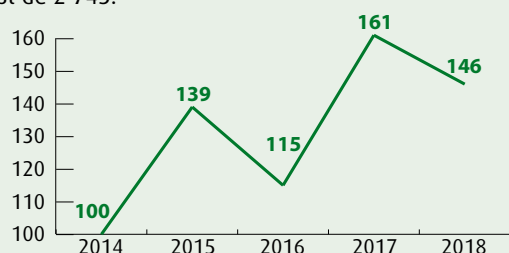
Semi-remorques

En 2018, on dénombre 1 534 immatriculations neuves pour les semi-remorques, ce qui correspond à une augmentation de 1,1 % par rapport à 2017 et représente 6 % du total national qui est de 25 491.



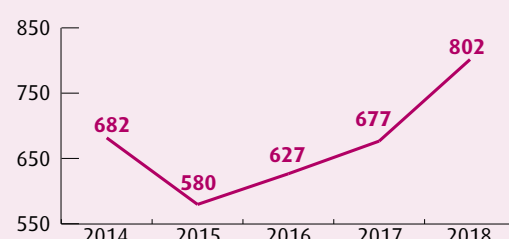
Remorques lourdes (PTAC ≥ 6 tonnes)

En 2018, on dénombre 146 immatriculations neuves pour les remorques lourdes, ce qui correspond à une diminution de 9,3 % par rapport à 2017 et représente 5,3 % du total national qui est de 2 745.



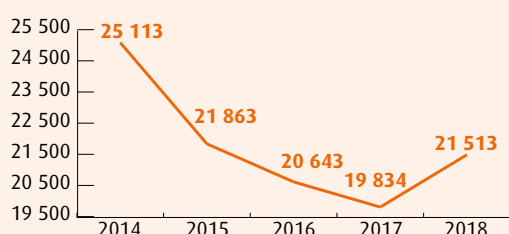
Camions

En 2018, on dénombre 802 immatriculations neuves pour les camions, ce qui correspond à une augmentation de 18,5 % par rapport à 2017 et représente 3,9 % du total national qui est de 20 388.



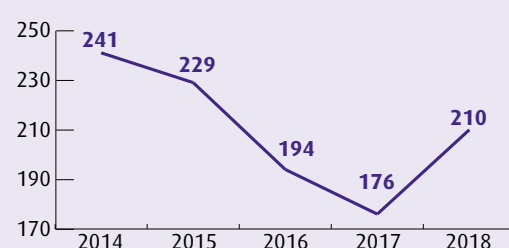
Camionnettes (PTAC ≤ 3,5 tonnes)

En 2018, on dénombre 21 513 immatriculations neuves pour les camionnettes, ce qui correspond à une augmentation de 8,5 % par rapport à 2017 et représente 6,4 % du total national qui est de 336 002.



Autobus et autocars

En 2018, on dénombre 210 immatriculations neuves pour les autobus et autocars, ce qui correspond à une augmentation de 19,3 % par rapport à 2017 et représente 3,4 % du total national qui est de 6 228.



À noter : une note de conjoncture semestrielle sur les immatriculations des véhicules neufs en Normandie est disponible sur le site internet de la DREAL (rubrique Développement durable et connaissances ► Données, Cartes, Publications).

Accidents du travail dans le transport routier

Source : CARSAT Normandie.

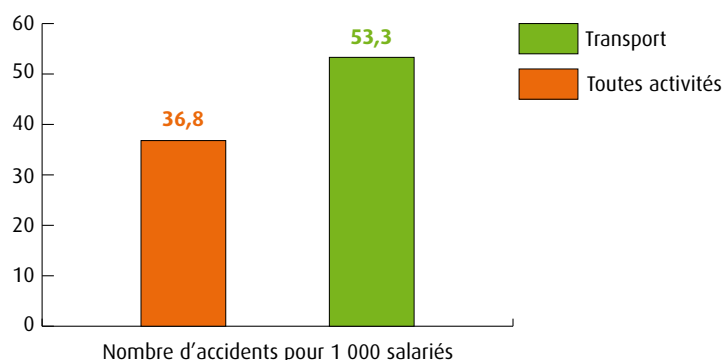
Les accidents du travail recensés ici, pour le transport routier, concernent les codes APE : 49.31Z transports urbains et suburbains de voyageurs, 49.39 A : transports routiers réguliers de voyageurs, 49.39 B : autres transports routiers de voyageurs, 49.41 A : transports routiers de fret interurbains, 49.41 B : transports routiers de fret de proximité, 49.41 C : locations de camions avec chauffeur, 49.42 Z : services de déménagement, 52.29 A : messagerie, fret express, 52.29 B : affrètement et organisation des transports, 53.20 Z : autres activités de poste et de courrier et 86.90 A : ambulances.

Indice de fréquence des accidents du travail en 2017

Les accidents du travail recensés par la CARSAT sont ceux avec un jour d'arrêt minimum en plus du jour où est survenu l'accident.

En 2017, sur l'ensemble des salariés du régime général, on comptabilise 36,8 accidents du travail pour 1 000 salariés.

Le secteur des transports fait partie des secteurs d'activités les plus touchés avec un indice de fréquence de 53,3 pour 1 000, ce qui est inférieur à l'indice national pour le transport routier : 66,6 en 2017.



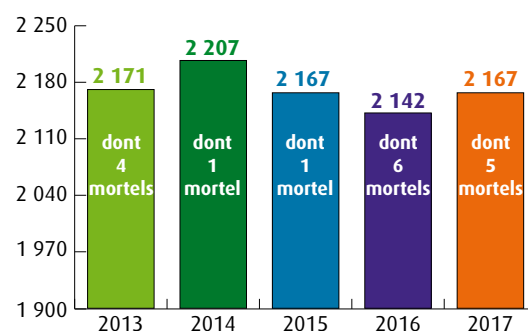
Évolution de 2013 à 2017 du nombre d'accidents du travail

En 2017, on a recensé dans le transport routier :

- en Normandie, 2 167 accidents du travail dont 5 mortels,
- au niveau national, 44 724 accidents du travail dont 74 mortels (contre 43 018 en 2016 dont 81 mortels).

En 2017, les principales causes des accidents du travail avec plus de 4 jours d'arrêts* (soit environ 70 % des accidents) dans le transport routier sont :

- les « Blessures en portant, soulevant, se levant, déposant, se baissant » : 15 %,
- les « Mouvements non coordonnés, gestes intempestifs ou inopportuns » : 14 %,
- les « Glissades, trébuchements, chutes de personne de plain-pied » : 10,3 %,
- les « Blessures en torsion, en rotation, ou en se tournant » : 8,7 %,
- les « Chutes de hauteur » : 6,5 %.



*À noter : • les « accidents de la circulation » ne font pas partie de la nouvelle codification pour les causes des accidents du travail, • en 2017, 28,1 % des accidents du travail n'ont pas de cause identifiée.

Évolution de 2013 à 2017 de la durée moyenne d'un arrêt de travail

Pour 2017, la durée moyenne d'un arrêt de travail consécutif à un accident de travail dans le transport routier est de 78 jours en Normandie et de 82 jours au niveau national. En 2017, toutes activités, la durée moyenne était de 68 jours en région Normandie et de 66 au niveau national.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre moyen de jours d'arrêt de travail	76	77	79	74	78

Accidents de la route

Source : CEREMA Normandie Centre (données provisoires pour 2018)

Attention : pour les données provisoires 2018 relatives aux blessés, il existe un problème d'affectation (blessés hospitalisés/blessés légers)

L'OST a publié en 2018, 3 brochures relatives à l'analyse des accidents en Normandie impliquant respectivement des poids lourds, des véhicules de transport en commun et des véhicules utilitaires légers. Ces brochures sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL (rubrique Transports et véhicules ► Observatoire social des transports et actions partenariales).

Accidentalité des poids lourds

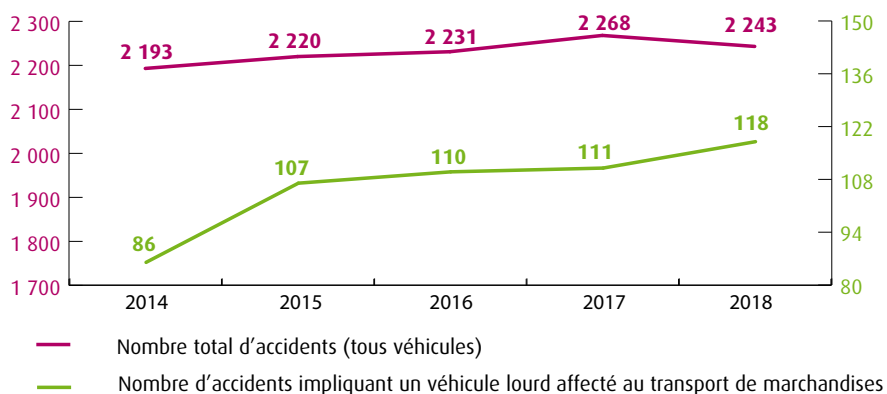
Poids lourd : véhicule automobile de PTAC supérieur à 3,5 tonnes destiné au transport de marchandises

■ Évolution de 2014 à 2018 du nombre d'accidents corporels

Attention : « Véhicule lourd impliqué » ne veut pas dire « véhicule lourd responsable » !

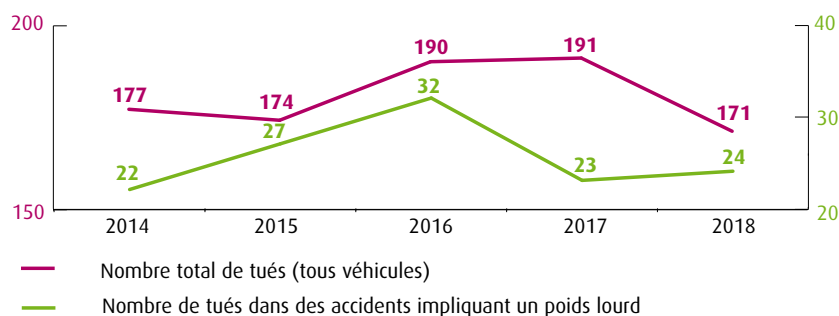
Entre 2014 et 2018, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un poids lourd a augmenté de 37,2 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 2,3 %.

En 2018, l'ensemble des 2 243 accidents corporels survenus ont été à l'origine de 1 113 blessés hospitalisés plus de 24 heures, dont 58 pour les 118 accidents impliquant un poids lourd.



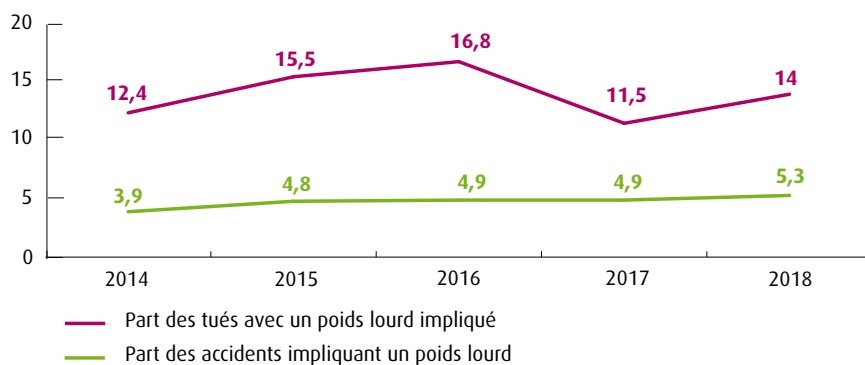
■ Évolution de 2014 à 2018 du nombre de tués à 30 jours

En 2018, les 24 accidents mortels impliquant un poids lourd ont été à l'origine de 24 tués, dont 2 conducteurs de poids lourd.



■ Évolution de 2014 à 2018 de l'accidentalité

En 2018, les poids lourds ont été impliqués dans 5,3 % des accidents corporels mais ces accidents ont été à l'origine de 14 % des tués. En 2018, l'indice de gravité des accidents impliquant un poids lourd (nombre de tués/nombre d'accidents x 100) est égal à 20,3 % (contre 7,6 % pour « tous véhicules »).

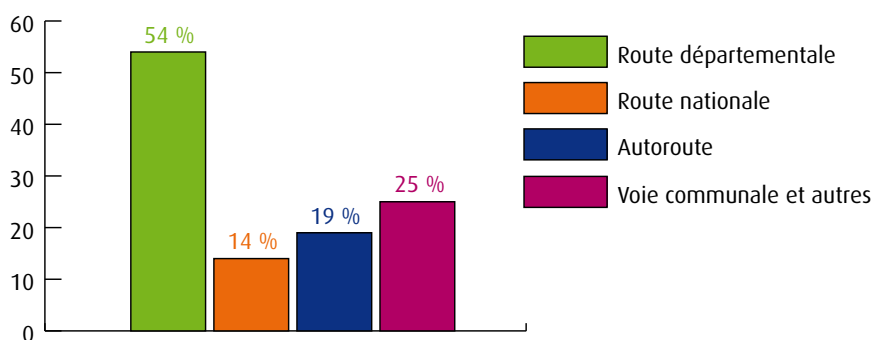


■ Répartition des accidents impliquant un poids lourd selon la catégorie de routes en 2018

Un accident peut concerner plusieurs types de route.

En 2018, les accidents impliquant un poids lourd ont eu lieu essentiellement :

- sur des routes départementales : 54,2 %,
- de jour : 77 % (16 % de nuit et 7 % à l'aube ou au crépuscule),
- dans des conditions atmosphériques normales : 81 %
- sur une surface normale (c'est à dire non mouillée, non verglacée, non enneigée) : 76 %.



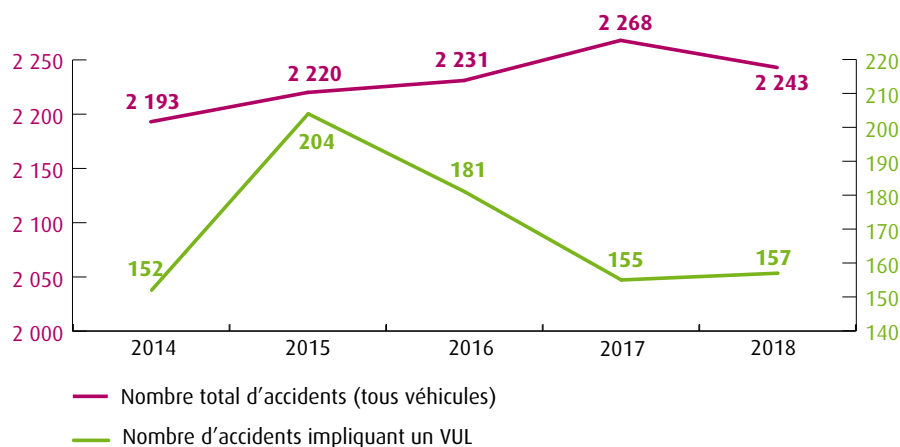
Accidentalité des véhicules utilitaires légers (VUL)*

*Les véhicules utilitaires légers sont des véhicules destinés au transport de marchandises au PTAC inférieur à 3,5 tonnes (camionnettes ou petits camions)

■ Évolution de 2014 à 2018 du nombre d'accidents corporels

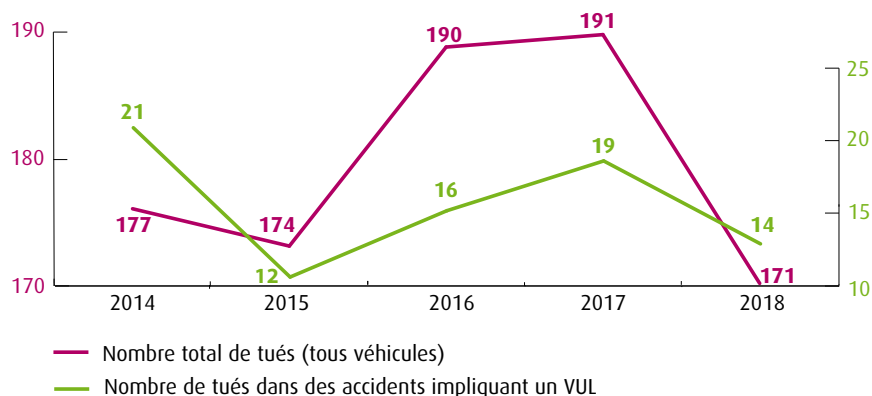
Entre 2014 et 2018, le nombre d'accidents corporels impliquant au moins un véhicule utilitaire léger a augmenté de 3,3 % alors que le nombre d'accidents, tous véhicules confondus, augmentait de 2,3 %.

En 2018, par rapport à 2017, on enregistre une hausse de 1,3 % des accidents impliquant un VUL.



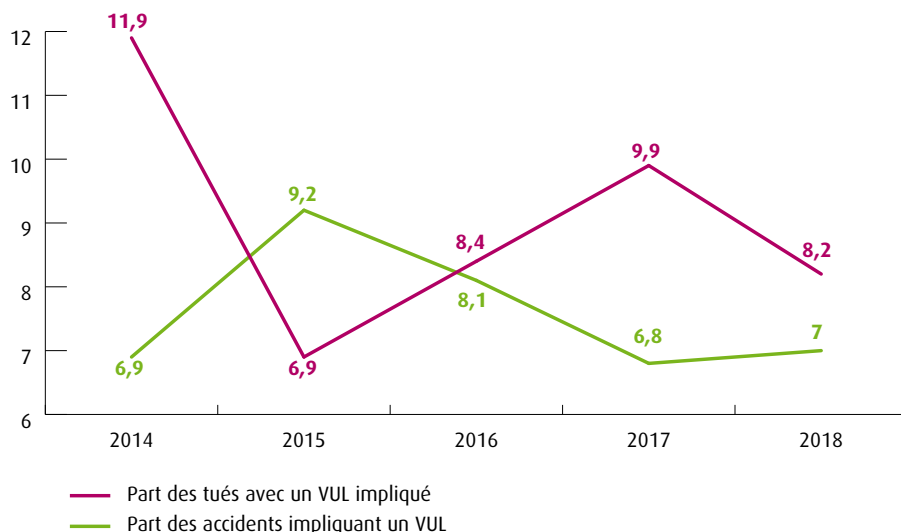
■ Évolution de 2014 à 2018 du nombre de tués à 30 jours

En 2018, les 14 accidents mortels impliquant un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 14 tués, dont 4 parmi les usagers des VUL.



■ Évolution de 2014 à 2018 de l'accidentalité

En 2018, les véhicules utilitaires légers ont été impliqués dans 7 % des accidents corporels et ces accidents ont été à l'origine de 8,2 % des tués.



Accidentalité des transports en commun*

* Transport en commun : autocars + autobus.

De 2014 à 2018, on comptabilise 137 accidents ayant impliqué un transport en commun, ces accidents ayant été à l'origine de 66 blessés hospitalisés plus de 24h et de 8 tués. Ceci correspond sur 5 ans à une moyenne annuelle de :

- 27,4 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun,
- 13,2 blessés hospitalisés plus de 24h et 1,6 tué dans des accidents ayant impliqué un transport en commun.

Pour 2018, les 26 accidents corporels ayant impliqué un transport en commun n'ont provoqué aucun mort mais 47 blessés dont 13 blessés hospitalisés plus de 24h.

Bilan provisoire national accidentalité en 2018

■ Poids lourds

- Les 2 830 accidents corporels ayant impliqué un poids lourd ont été à l'origine de 444 tués, dont 44 usagers de poids lourd (37 conducteurs et 7 passagers). Sur les 44 usagers de poids lourd tués en 2018, 21 l'ont été dans des accidents sans tiers, 21 sur autoroute, 22 sur route hors agglomération et 1 en agglomération.
- La mortalité dans les accidents impliquant un poids lourd a augmenté de 6,2 % entre 2017 et 2018.
- Dans les accidents mortels les impliquant, le conducteur du poids lourd n'est présumé responsable que dans 29 % des cas (contre 64 % pour les automobilistes).
- Les poids lourds étrangers, impliqués dans un accident mortel, le sont pour 33 % sur autoroute (contre 16 % pour les poids lourds français).

■ Véhicules utilitaires légers

- Les 5 552 accidents corporels ayant impliqué un véhicule utilitaire léger ont été à l'origine de 262 tués, dont 92 usagers de véhicule utilitaire (81 conducteurs et 11 passagers). La mortalité dans les accidents impliquant un véhicule utilitaire a diminué de 16,8 % entre 2017 et 2018.

■ Transports en commun

- Les 171 accidents ayant impliqué un autocar ont été à l'origine de 14 tués, dont 3 occupants d'autocars.
- Les 633 accidents corporels ayant impliqué un autobus ont été à l'origine de 29 tués, dont aucun usager d'autobus.

Source : base de données Séquoia de l'Acosse et des Urssaf – données au 31 décembre pour les établissements disposant d'au moins 1 salarié.
Données consolidées pour les données précédant 2017. Requête effectuée sur le site ACOSSE.fr le 06/02/2019.

Nombre d'établissements par code APE pour le secteur du transport routier en 2017

En 2017, on comptabilisait 1 192 établissements avec au moins 1 salarié pour le transport de marchandises (-11 établissements par rapport à 2013), 350 pour l'organisation des transports (+4 par rapport à 2013), 267 pour le transport sanitaire (-7 par rapport à 2013) et 157 pour le transport de voyageurs (+6 établissements par rapport à 2013).

49.41A Transports routiers de fret interurbains	557
49.41B Transports routiers de fret de proximité	478
49.41C Locations de camions avec chauffeur	32
49.42Z Services de déménagement	61
52.29A Messagerie, fret express	36
53.20Z Autres activités de poste et de courrier	28
52.29B Affrètement et organisation des transports	350
86.90A Ambulances	267
49.31Z Transports urbains et suburbains de voyageurs	19
49.39A Transports routiers réguliers de voyageurs	56
49.39B Autres transports routiers de voyageurs	82

Évolution des effectifs salariés

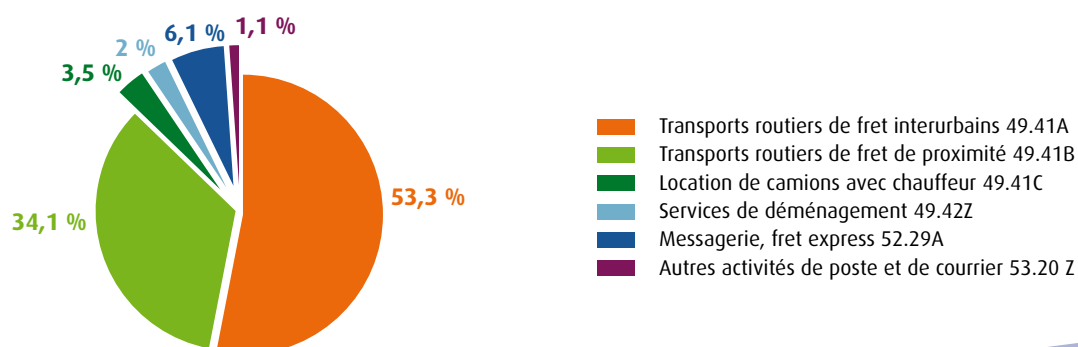
En 2017, les effectifs globaux dans les activités du transport routier étaient de **41 265** salariés, ce qui correspond, à une hausse de : 1,6 % par rapport à 2016 et de 5 % par rapport à 2013. Parmi ces salariés, 22 537 dans le transport routier de marchandises (soit 54,6 %), 7 376 dans l'organisation des transports (soit 17,8 %), 3 641 dans le transport sanitaire (soit 8,8 %) et 7 711 (soit 18,7 %) travaillent dans le transport routier de voyageurs

Pour le transport routier de marchandises

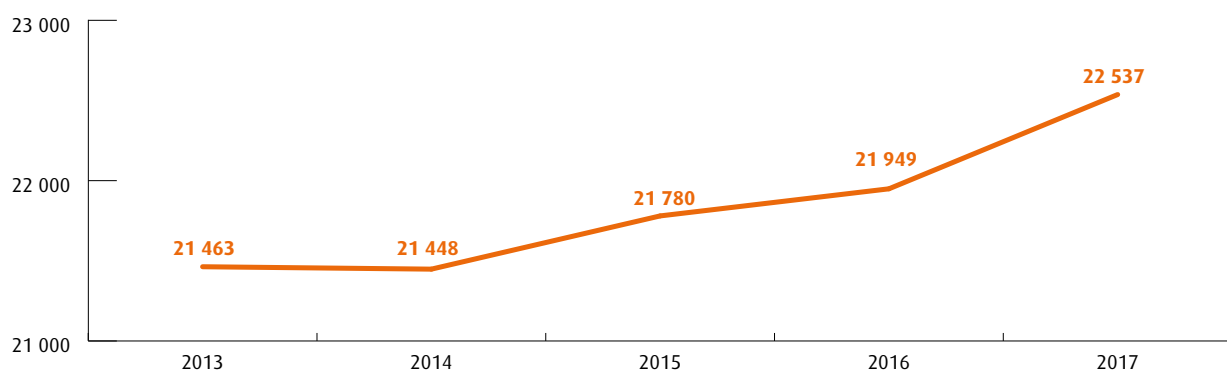
Évolution des effectifs du transport routier de marchandises par code APE

	2013	2014	2015	2016	2017
Transports routiers de fret interurbains 49.41A	11 079	11 350	11 713	11 809	12 019
Transports routiers de fret de proximité 49.41B	7 186	7 140	7 082	7 303	7 674
Location de camions avec chauffeur 49.41C	806	687	763	790	780
Services de déménagement 49.42Z	419	408	437	429	456
Messagerie, fret express 52.29A	1 726	1 675	1 573	1 394	1 366
Autres activités de poste et de courrier 53.20 Z	247	188	212	224	242

Répartition des effectifs du transport routier de marchandises par code APE en 2017



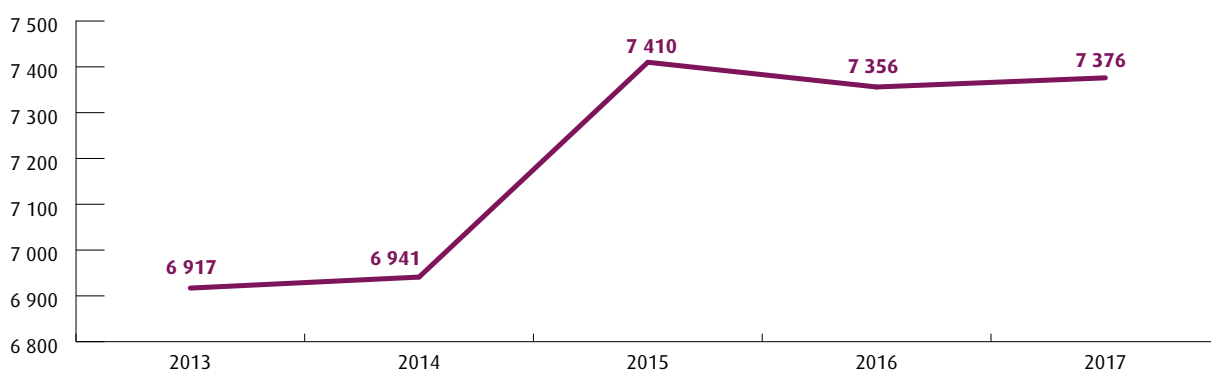
Évolution de l'effectif total



Entre 2013 et 2017, les effectifs dans le transport routier de marchandises ont globalement augmenté de 1 074 salariés (soit +5 %). L'augmentation des effectifs sur cette période concerne 3 activités sur 6 avec :

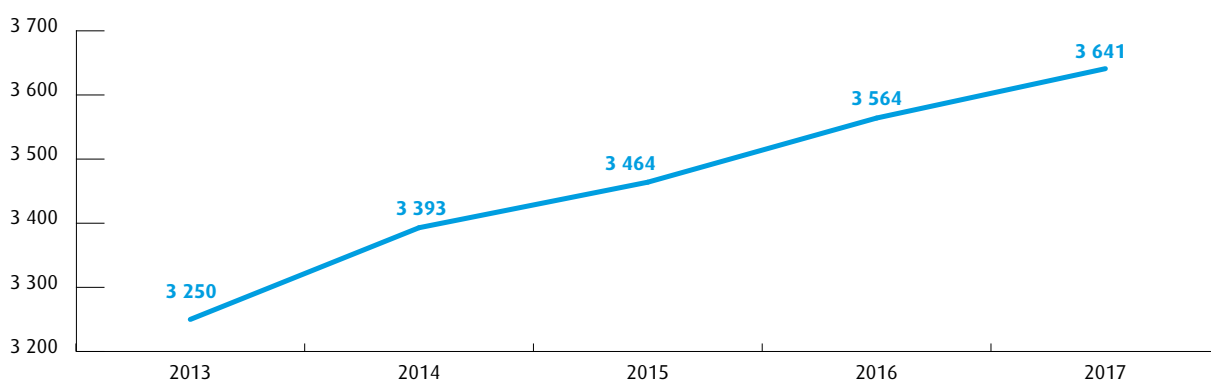
- +8,5 % pour les transports routiers de fret interurbains,
- +7,5 % pour les transports routiers de fret de proximité,
- -3,2 % pour la location de camions avec chauffeur,
- +8,8 % pour les services de déménagement,
- -20 % pour la messagerie, fret express,
- -2 % pour les autres activités de poste et de courrier.

■ Pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises (code APE 52.29B)



Entre 2013 et 2017, les effectifs pour l'affrètement et l'organisation des transports de marchandises ont augmenté de 459 salariés (soit +6,6 %) dont 20 entre 2016 et 2017 (soit +0,3 %).

■ Pour le transport sanitaire (code APE 86.90A)



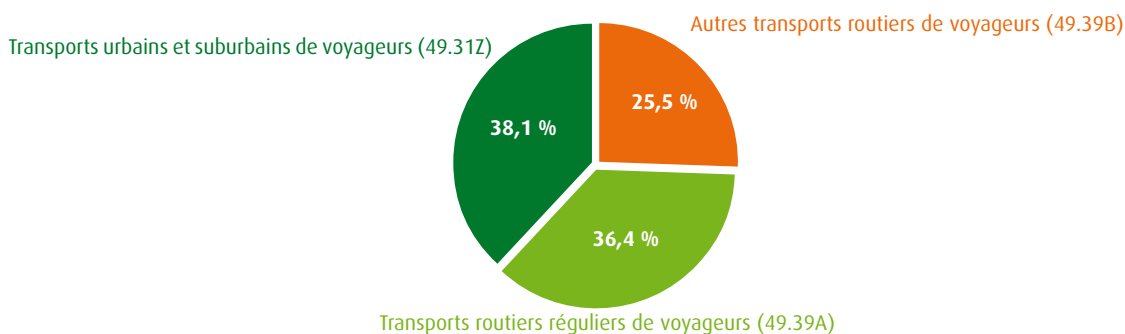
Entre 2013 et 2017, les effectifs dans le transport sanitaire ont augmenté de 391 salariés (12 %) dont 77 entre 2016 et 2017 (soit +2,2 %).

Pour le transport routier de voyageurs

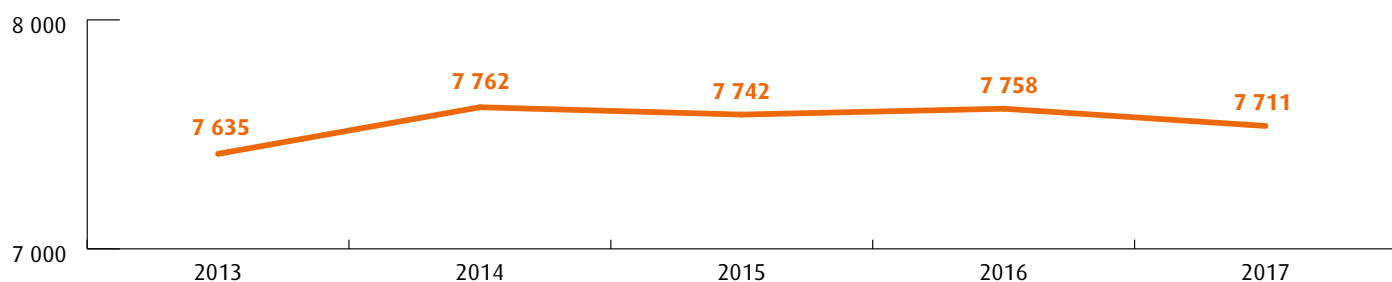
Évolution des effectifs par code APE

	2013	2014	2015	2016	2017
Transports urbains et suburbains de voyageurs (49.31 Z)	2 907	2 954	2 991	2 975	2 939
Transports routiers réguliers de voyageurs (49.39A)	3 022	2 963	2 863	2 819	2 805
Autres transports routiers de voyageurs (49.39B)	1 706	1 845	1 888	1 964	1 967

Répartition des effectifs du transport routier de voyageurs par code APE



Évolution de l'effectif total



Entre 2013 et 2017, les effectifs pour le transport routier de voyageurs ont globalement augmenté de 1 % soit 76 salariés (avec +32 salariés pour les transports urbains et suburbains de voyageurs, -217 salariés pour les transports routiers réguliers de voyageurs et +261 pour les autres transports routiers de voyageurs).

Nombre de demandeurs d'emploi dans le transport et la logistique inscrits à Pôle emploi

Source : Pôle emploi Normandie, STMT, données brutes au 31 mars 2019.

En mars 2019, sur 316 670 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, 28 432 (soit 9 %) le sont pour le transport et la logistique. Parmi ceux-ci, 26 231 sont tenus de rechercher un emploi dont 15 403 sans emploi (catégorie A), 2 944 avec une activité réduite < ou égal à 78 h (catégorie B) et 7 884 avec une activité réduite supérieure à 78 h (catégorie C).

Attention, en raison d'un changement important au niveau du processus de renseignement du métier dans les bases de Pôle emploi, la proportion de demandeurs pour lesquels le métier est inconnu a augmenté, ce qui peut avoir pour conséquence une sous-estimation des chiffres présentés ci-contre pour le transport et la logistique.

Département	Catégorie		
	A	B	C
Calvados	2 820	606	1 427
Eure	3 181	617	1 837
Manche	1 388	322	741
Orne	983	200	548
Seine-Maritime	7 031	1 199	3 331
Total Normandie	15 403	2 944	7 884

Formation

Source : DREAL Normandie

Qualification initiale et formation continue de conducteur routier

FIMO : Formation Initiale Minimale Obligatoire d'une durée de 140 heures.

Formation passerelle : d'une durée de 35 heures, cette formation permet la mobilité des conducteurs entre le transport de marchandises et le transport de voyageurs et est équivalente à la formation initiale.

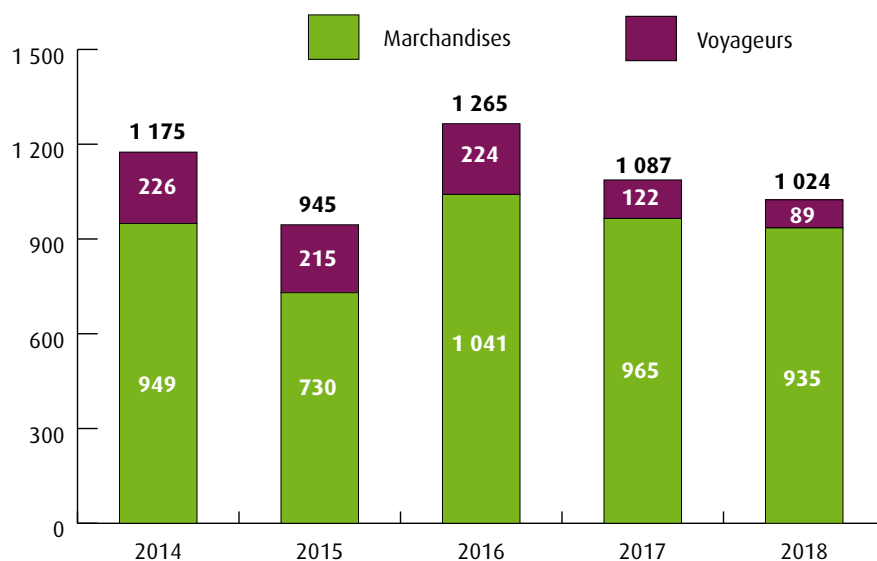
FCO : Formation Continue Obligatoire d'une durée de 35 heures tous les 5 ans.

Pour les FCO, ne sont pas comptabilisées, les formations dispensées dans des établissements normands par des moniteurs d'entreprises, sous la responsabilité de centres de formation non régionaux.

■ Évolution du nombre de FIMO délivrées à la suite d'un stage depuis 2014

Entre 2014 et 2018, sur la Normandie, le nombre de FIMO délivrées, suite à un stage, a diminué de 13 %. En 2018, les FIMO marchandises représentaient 91 % des FIMO délivrées en région.

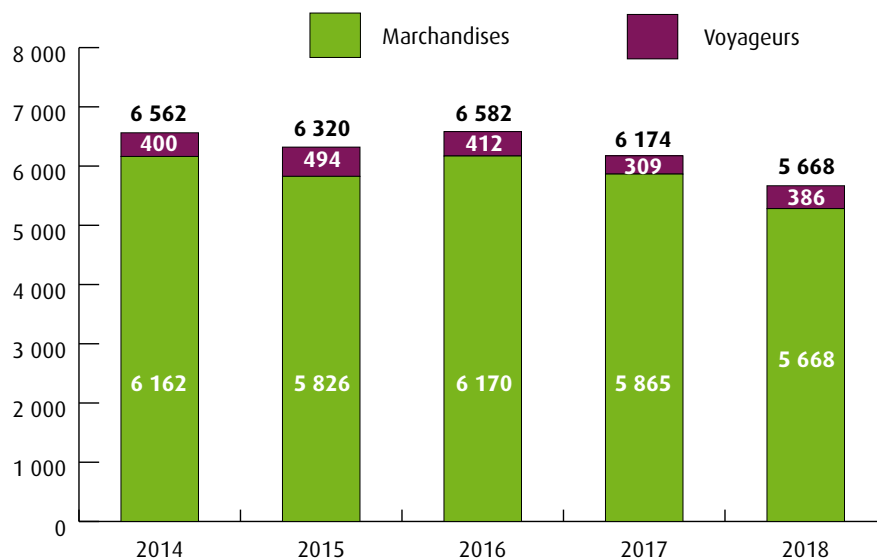
L'augmentation importante des FIMO marchandises en 2016 (+43 %) après 4 années de baisse consécutives est principalement attribuable au plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes en recherche d'emploi, mis en place en niveau national en 2016. Cette augmentation des formations initiales n'est donc pas spécifique au transport routier de marchandises et relève d'une tendance générale intersectorielle.



■ Évolution du nombre de formations continues depuis 2014

Le nombre de FCO délivrées, suite à un stage, a diminué de 14 % par rapport à 2014 et de 8 % par rapport à 2017.

En 2018, les FCO marchandises représentaient 93 % des FCO suivies en région.



La liste des centres de formation (avec leurs coordonnées) agréés en Normandie, pour dispenser les formations obligatoires de conducteur routier, est disponible sur le site internet de la DREAL Normandie (rubrique Transports et véhicules ► Transport routier ► Conducteurs routiers ► Les formations obligatoires ► Liste des centres de formation agréés)

Bilan pour 2018

Sur 1 455 formations diplômantes, 1 307 sont des titres professionnels (969 en marchandises et 338 en voyageurs), 38 des CAP conduite routière et 110 des baccalauréats professionnels de Conducteur Transport Routier Marchandises (CTRM).

	Qualification initiale			Formation continue FCO
	FIMO	formation diplômante (titre professionnel, CAP, bac pro CTRM)	formation passerelle	
Marchandises	935	1 117	37	5 282
Voyageurs	89	338	88	386
Total	1 024	1 455	125	5 668

Attestations de capacité professionnelle

Transport routier lourd

Pour obtenir une attestation de capacité en transport lourd, il existe 3 modalités : l'examen, la reconnaissance d'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme.

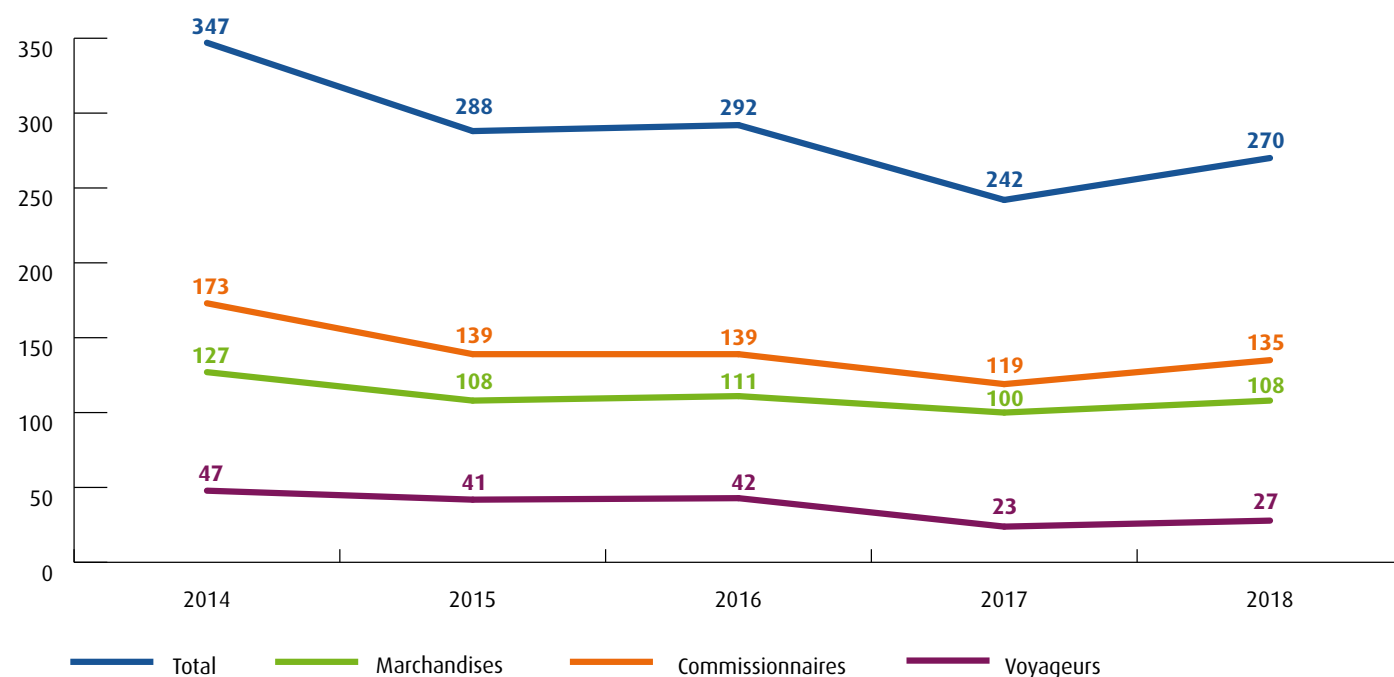
Les statistiques relatives au nombre d'attestations de capacité délivrées par la Direction Régionale et Interdépartementale d'Ile-de-France (DRIEA) à des normands (Paris étant centre d'examen pour la région Normandie) ne sont pas disponibles.

Le nombre d'attestations délivrées par reconnaissance de l'expérience professionnelle n'a cessé de diminuer ces dernières années en raison du durcissement des règles d'équivalence. Ainsi en 2018, on dénombrait uniquement 12 attestations commissionnaires délivrées, 1 attestation marchandises et aucune attestation voyageurs.

La principale voie d'obtention pour les attestations de capacité en transport lourd est désormais l'équivalence de diplôme. Malgré une augmentation en 2018 par rapport à 2017, le nombre d'attestations de capacité délivrées, en 2018, a sensiblement diminué par rapport à 2014 pour les trois activités, avec en commissionnaires (-22 %), en marchandises (-15 %) et en voyageurs (-43 %).

Depuis décembre 2018, la demande d'attestation de capacité professionnelle en transport lourd et commission de transport par la voie de l'équivalence de diplôme fait partie des 3 téléprocédures accessibles, en Normandie, sous l'application « **démarches simplifiées** ».

Évolution du nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées par équivalence de diplôme pour le transport lourd

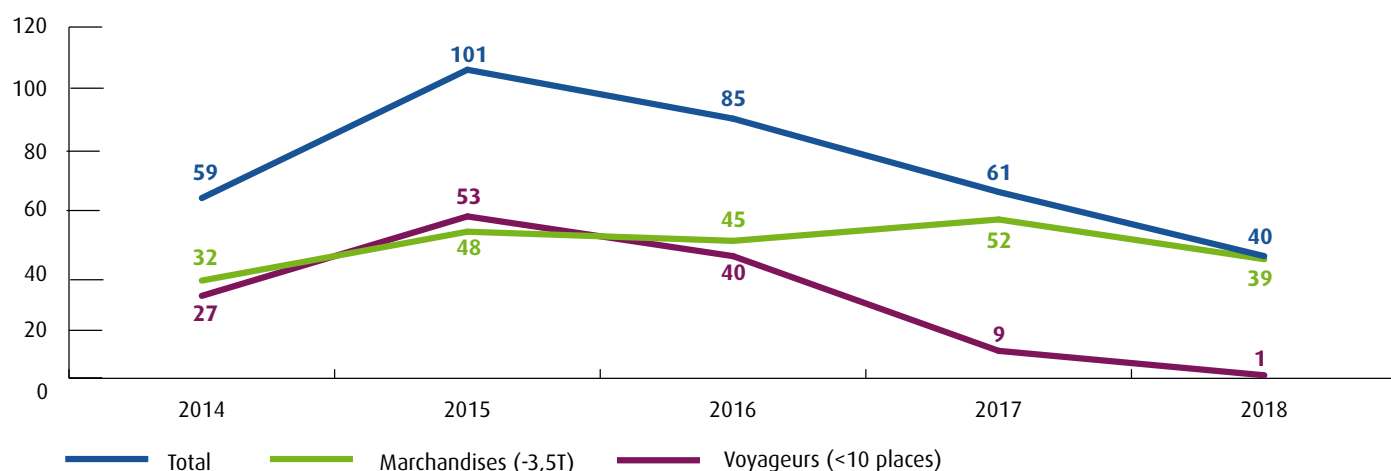


■ Transport routier léger

Concernant les attestations délivrées, ne sont comptabilisées que les personnes ayant réussi l'examen auprès d'un centre agréé en Normandie, que ces personnes soient ou non domiciliées en Normandie. Inversement, les normands ayant réussi l'examen dans une autre région ne sont pas comptabilisés en Normandie, mais dans la région où ils ont passé l'examen.

En transport léger, les attestations de capacité ont été mises en place en 2012. En marchandises, il existe 3 modes d'obtention : l'examen, l'expérience professionnelle et l'équivalence de diplôme. En voyageurs, seules les deux premières possibilités existent.

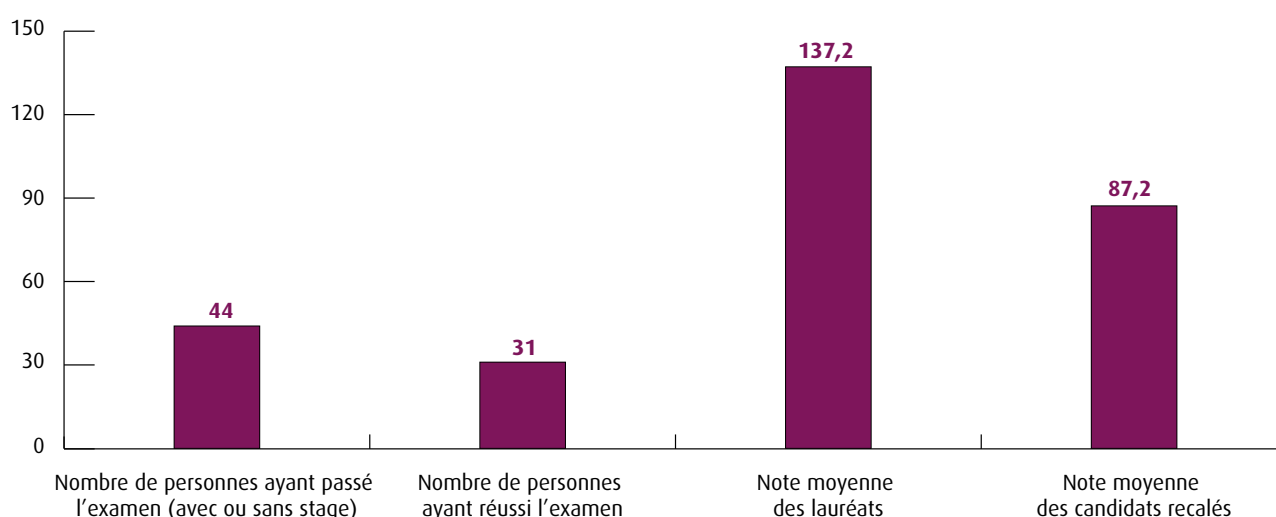
Évolution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger quel que soit le mode d'obtention



L'importante diminution du nombre d'attestations de capacité délivrées pour le transport léger de voyageurs est due aux restrictions réglementaires apportées à l'exercice de cette activité, à compter de janvier 2017, et au développement de l'activité de VTC (Voiture de Tourisme avec Chauffeur).

Sur les 39 attestations de capacité délivrées pour le transport léger de marchandises, 31 l'ont été suite à l'examen, 5 par reconnaissance d'expérience professionnelle et 3 par équivalence de diplôme.

Nombre de candidats et de lauréats à l'examen en 2018 pour le transport léger de marchandises



En 2018, pour l'examen de l'attestation de capacité en transport léger :

- il n'y a eu aucune session d'examen et donc aucun lauréat en transport léger de voyageurs,
- le taux de réussite est de 70 % en marchandises,
- la note moyenne pour l'ensemble des candidats (admis et recalés) est de 122,4 en marchandises pour un seuil d'admission fixé à 120/200.

Registres des transports

Source : DREAL Normandie

Attention : les statistiques présentées portent uniquement sur les entreprises ayant leur siège social en Normandie. De plus, une entreprise inscrite au registre marchandises est une entreprise qui effectue du transport pour compte d'autrui à titre principal ou non. Cela peut donc être, par exemple, une entreprise de travaux publics ou une entreprise agricole. De même, sont inscrites au registre voyageurs, des collectivités qui effectuent du transport scolaire ou des entreprises dont l'activité principale est autre (taxi, ambulancier...).

Nombre d'entreprises inscrites aux registres des transports en 2018

■ Situation au 31 décembre 2018

Sur la Normandie, au 31 décembre 2018, on comptabilise 3 523 inscriptions aux registres des transports (soit 64 de moins qu'en 2017), certaines entreprises étant inscrites à plusieurs registres.

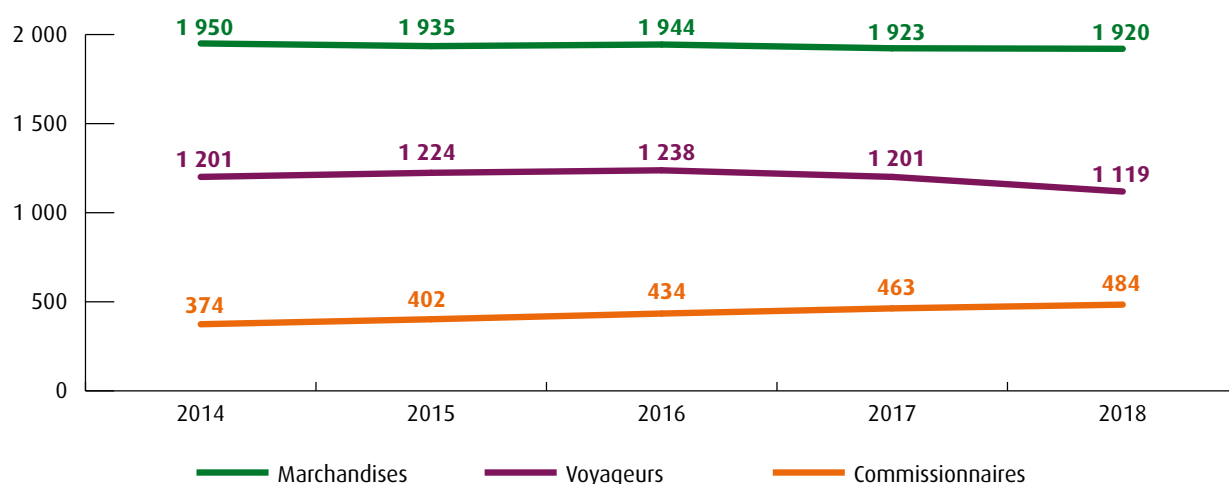
	Voyageurs	Commissionnaires	Marchandises
Calvados	200	92	362
Eure	228	56	392
Manche	102	39	269
Orne	80	22	184
Seine-Maritime	509	275	713
Total Normandie	1 119	484	1 920

La liste des entreprises inscrites aux registres (avec leur localisation, le nom du gestionnaire et le nombre de titres détenus) est disponible, département par département, sur le site internet du Ministère en charge des transports à l'adresse suivante : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Rubrique Politiques publiques ► Transport Routier ► Transport Routier : questions sociales ► Liste des entreprises inscrites au registre électronique national des entreprises de transport par route et au registre des commissionnaires de transport

Évolution de 2014 à 2018 du nombre d'entreprises pour chaque registre

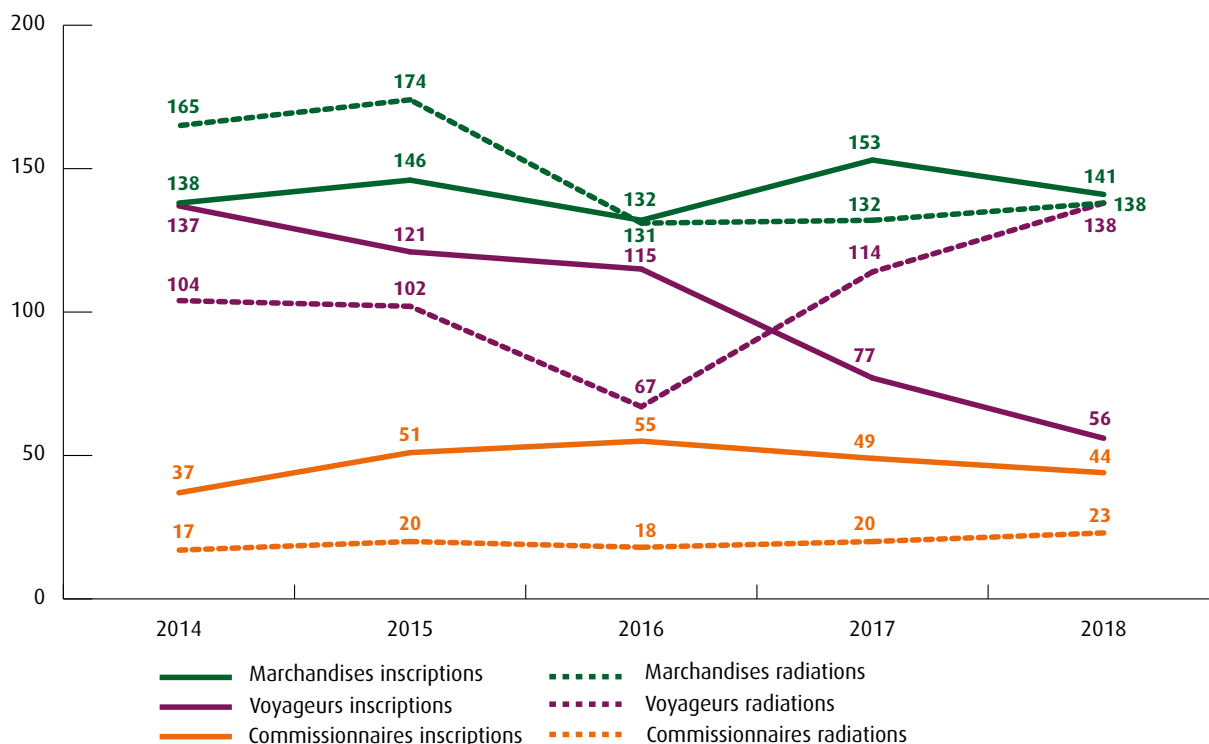
■ Situation au 31 décembre de chaque année



Entre 2014 et 2018, on constate une diminution du nombre d'entreprises inscrites au registre marchandises (-2 %) et au registre voyageurs (-7 %) alors que le nombre d'entreprises inscrites au registre des commissionnaires de transport a augmenté de 29 %.

Au 31 décembre 2018, sur les 3 523 inscriptions aux registres normands, 54 % concernaient l'activité transport public de marchandises, 32 % l'activité de transport public de personnes et 14 % l'activité de commissionnaire de transport.

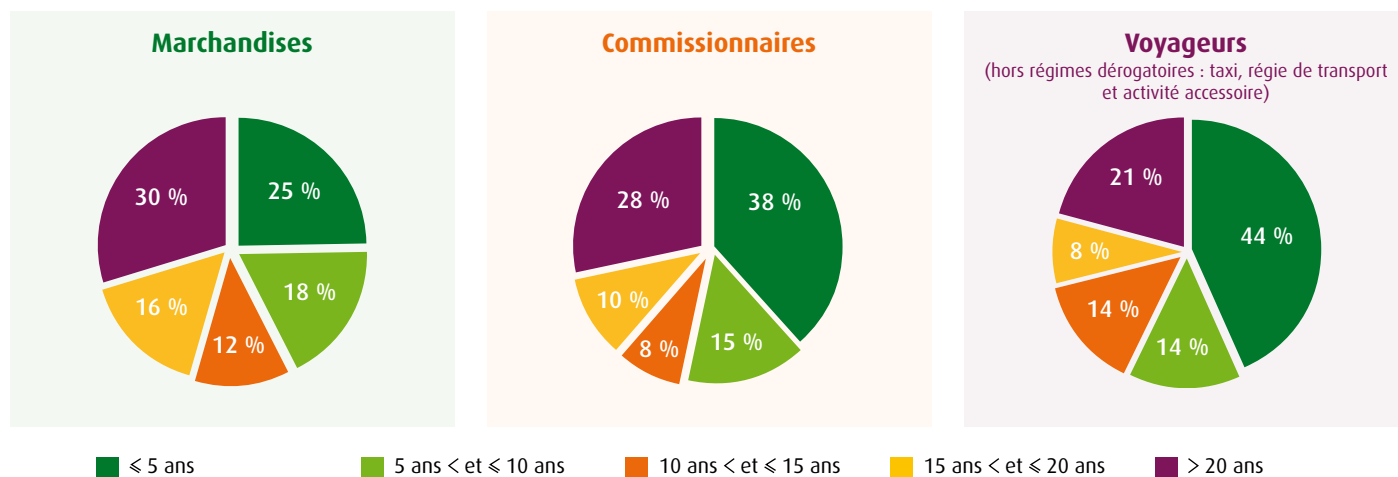
Évolution de 2014 à 2018 du nombre d'inscriptions et de radiations



À noter :

- Les inscriptions et radiations recensées sur ce graphique ne correspondent pas nécessairement à des créations ou des cessations d'activité. En effet, une entreprise qui change de forme juridique en passant d'une entreprise individuelle à une SARL, fera l'objet d'une radiation du registre en tant qu'entreprise individuelle et d'une inscription en tant que SARL alors qu'il y a continuité d'activité pour cette entreprise.
- En 2018, pour le registre voyageurs, la diminution du nombre d'inscriptions (-27 %) et l'augmentation du nombre de radiations (+21 %), par rapport à l'année 2017, sont directement imputables au développement de l'activité VTC (comme en 2017).

En 2018, âge des entreprises inscrites aux registres



L'âge des entreprises est calculé à partir de la date d'inscription aux registres. Il ne correspond donc pas nécessairement à l'âge réel de l'entreprise : cas par exemple des entreprises ayant changé de forme juridique en cours d'activité.

Pour les 3 registres, au moins un quart des entreprises a moins de 5 ans. Ceci n'est pas dû à un rebond de l'activité ces dernières années (le nombre d'entreprises étant relativement stable) mais au nombre relativement important d'entreprises qui disparaissent au cours des premières années d'existence.

Nombre d'autorisations de transports détenues par les entreprises en 2018

■ Nombre de copies conformes au 31 décembre 2018

	Licence de transport intérieur marchandises	Licence communautaire marchandises	Licence de transport intérieur voyageurs	Licence communautaire voyageurs
Calvados	1 119	6 055	460	847
Eure	603	3 705	387	670
Manche	430	1 994	296	940
Orne	388	2 024	209	329
Seine-Maritime	2 636	7 091	980	1 997
Total Normandie	5 176	20 869	2 332	4 783

Au 31 décembre 2018, le nombre total d'autorisations de transport valides détenues, par des entreprises inscrites aux registres des transports, atteint 33 160, dont 7 115 en voyageurs (soit 21 %) et 26 045 en marchandises (soit 79 %).

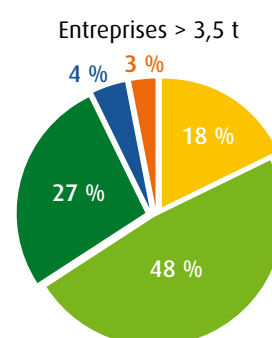
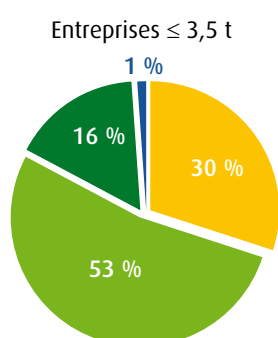
Par rapport à 2017, le nombre total de copies conformes, en 2018, a augmenté de 1 510 sur la région (+4,7 %). L'augmentation concerne les autorisations pour le transport lourd, de marchandises (+6,1 %) et de voyageurs (+7,2 %) et pour le transport léger de marchandises (+6,3 %). Le nombre d'autorisations pour le transport léger de voyageurs a pour sa part diminué (-12 %) en raison de transferts d'activités vers les VTC.

Depuis décembre 2018, le renouvellement des titres de transport et la demande de copie conforme supplémentaire font partie des trois téléprocédures accessibles, en Normandie, sous l'application « [démarches simplifiées](#) ».

■ Répartition des entreprises selon le nombre de titres de transport détenus au 31 décembre 2018

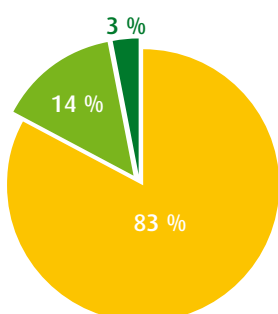
Nombre de copies conformes (CC) détenues

En transport de marchandises

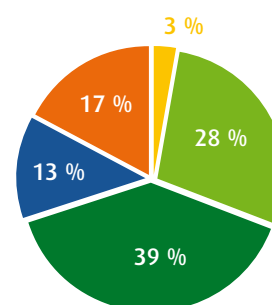


En transport de voyageurs

Entreprises avec des véhicules de -9 places



Entreprises détenant des véhicules de transport en commun



■ 1 CC ■ 1 < CC < 10 ■ 10 ≤ CC < 50 ■ 50 ≤ CC < 100 ■ CC ≥ 100

À noter :

- Pour le transport léger de marchandises (avec des véhicules de moins de 3,5 tonnes), un tiers des entreprises ne dispose que d'un seul titre de transport (entreprise sans salarié) et seules 4 entreprises disposent de plus de 50 titres de transport (dont 1 qui en a plus de 100).
- Pour le transport léger de voyageurs, 83 % des entreprises n'ont qu'un seul véhicule (parmi celles-ci 67 % sont des taxis) et seule 1 entreprise dispose de plus de 100 titres de transport.

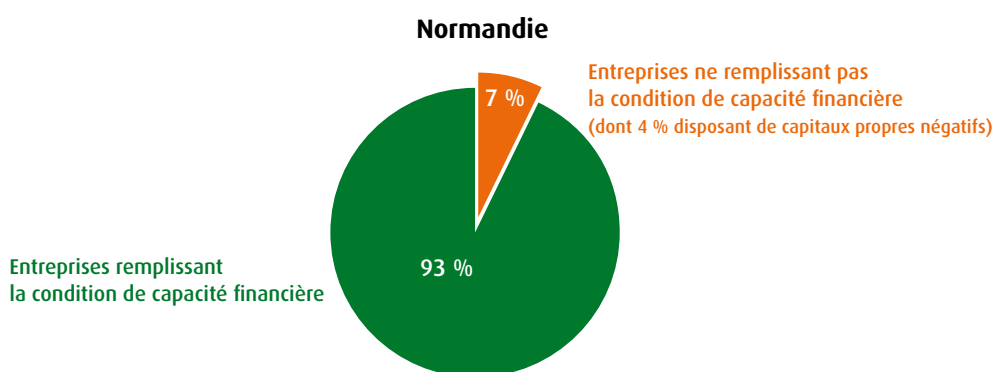
Capacité financière des entreprises de transport

■ Situation au 31 décembre 2018 (tous tonnages)

En transport routier de marchandises

Au 31 décembre 2018, le pourcentage d'entreprises de transport de marchandises ne remplissant pas la condition de capacité financière est de 7 % (contre 8 % en 2017) avec une différence de 4 points maximum entre les départements.

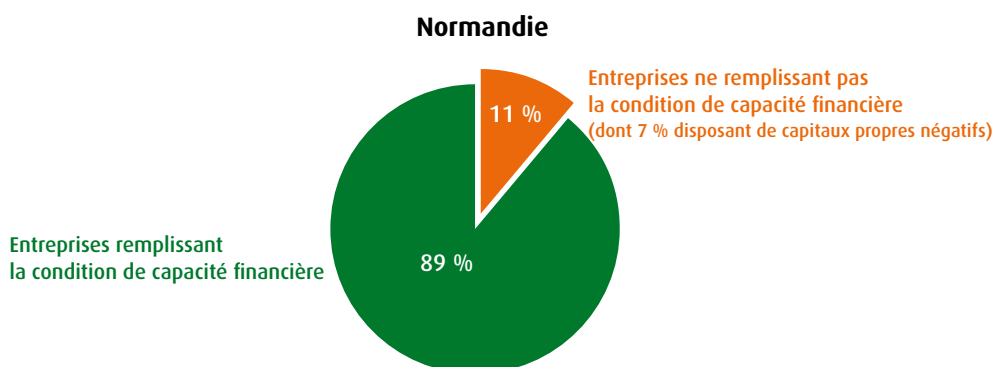
	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	93 %	7 %	3 %
Eure	92 %	8 %	6 %
Manche	92 %	8 %	4 %
Orne	90 %	10 %	6 %
Seine-Maritime	94 %	6 %	3 %



En transport routier de voyageurs

Au 31 décembre 2018, les entreprises de transport public de voyageurs (qu'elles disposent de véhicules légers ou de véhicules de transport en commun) soumises à la condition de capacité financière (hors régimes dérogatoires) étaient 11 % (9 % en 2017) à ne pas remplir la condition de capacité financière (avec des différences sensibles selon les départements).

	Entreprises remplissant la condition de capacité financière	Entreprises ne remplissant pas la condition de capacité financière	Dont entreprises disposant de capitaux propres négatifs
Calvados	88 %	12 %	8 %
Eure	82 %	18 %	11 %
Manche	94 %	6 %	0 %
Orne	97 %	3 %	3 %
Seine-Maritime	89 %	11 %	8 %

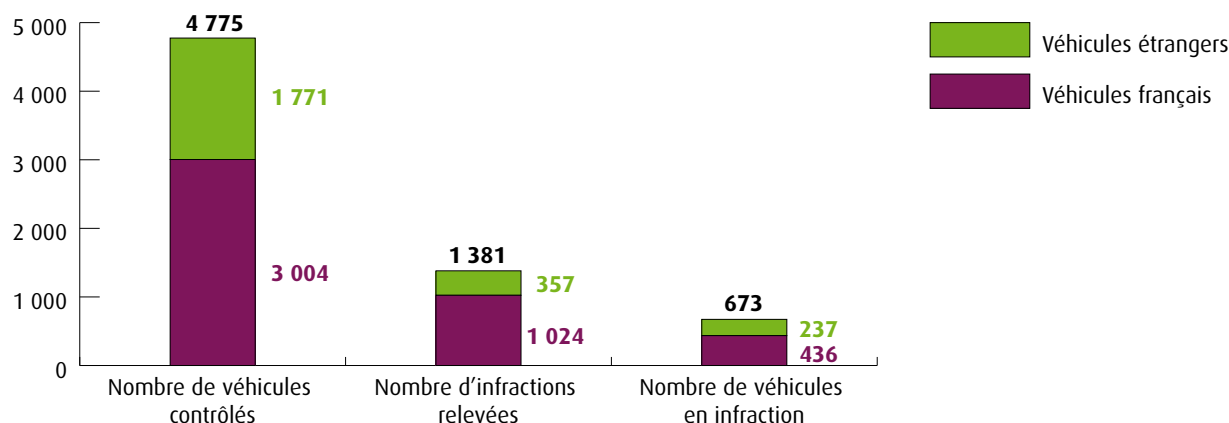


Contrôles réalisés par les contrôleurs des transports

Source : DREAL Normandie

Contrôles sur route

■ Nombre de véhicules contrôlés, origine des véhicules et nombre d'infractions relevées en 2018

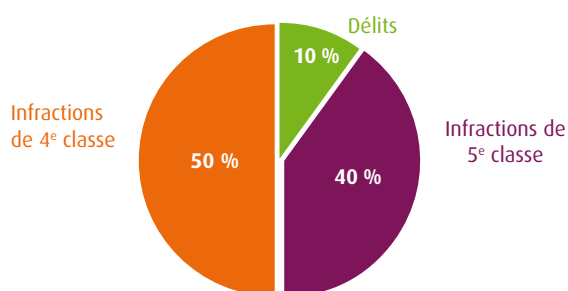


En 2018, sur 4 775 véhicules et 120 988 journées de travail de conducteurs contrôlés par les agents de la DREAL Normandie, au cours de 895 opérations de contrôle sur route (dont 23 le week-end et 143 de nuit en semaine), 673 véhicules étaient en infraction (soit 14 %) et 1 381 infractions ont été relevées, soit une moyenne de 2 infractions par véhicule en infraction.

■ Classification des infractions relevées en 2018 et répartition des infractions par réglementation non respectée

Classification des infractions

Sur 1 381 infractions relevées

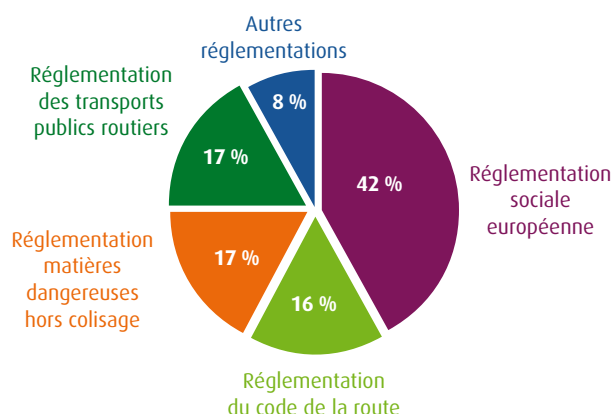


4^e classe = amende forfaitaire de 135 euros

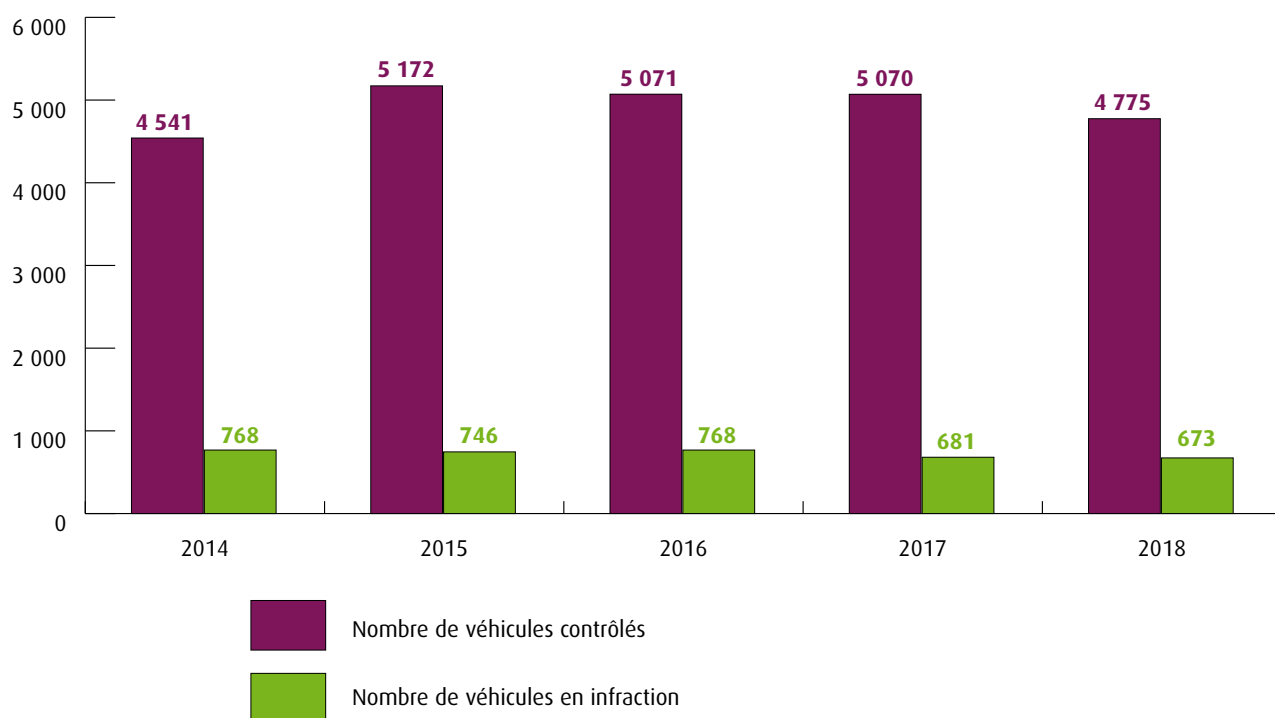
5^e classe = infraction passible d'une amende de 1 500 euros maximum

Délit = infraction intermédiaire entre la contravention et le crime, passible d'une amende et d'une peine d'emprisonnement

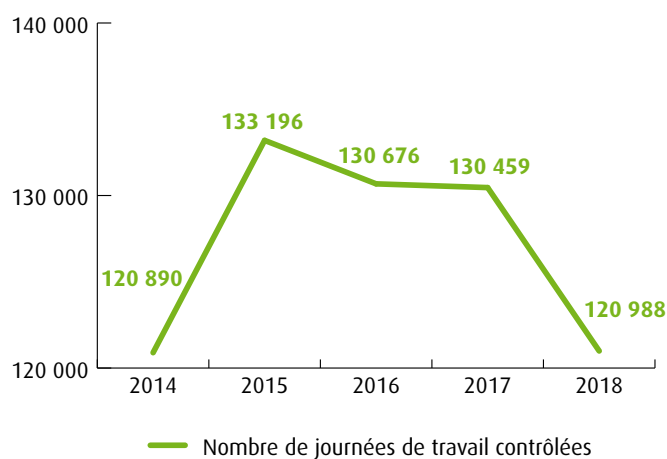
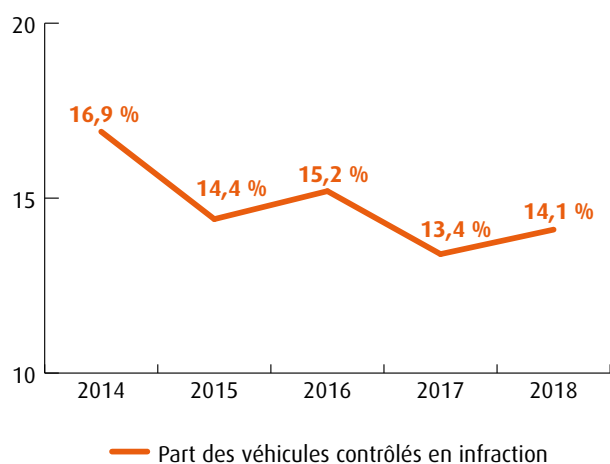
Répartition des infractions par réglementation non respectée



■ **Évolution du nombre de véhicules contrôlés et du nombre de véhicules en infraction de 2014 à 2018**



■ **Évolution du taux de véhicules contrôlés en infraction et du nombre de journées de travail contrôlées de 2014 à 2018**



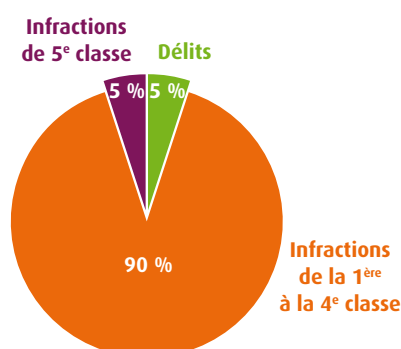
■ Bilan des contrôles en entreprise effectués en 2018

En 2018, sur 188 entreprises contrôlées par les agents de la DREAL Normandie, 35 ont été verbalisées soit 18,6 %.

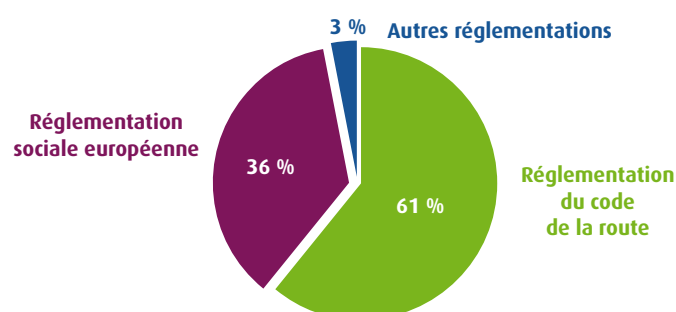
■ Typologie des infractions relevées en 2018

Classification des infractions

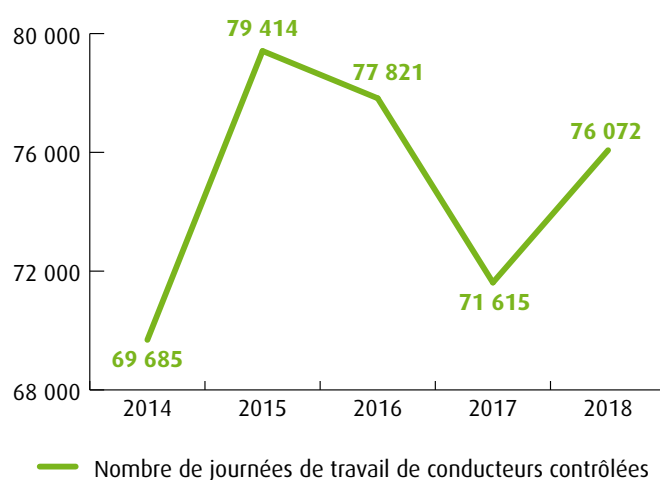
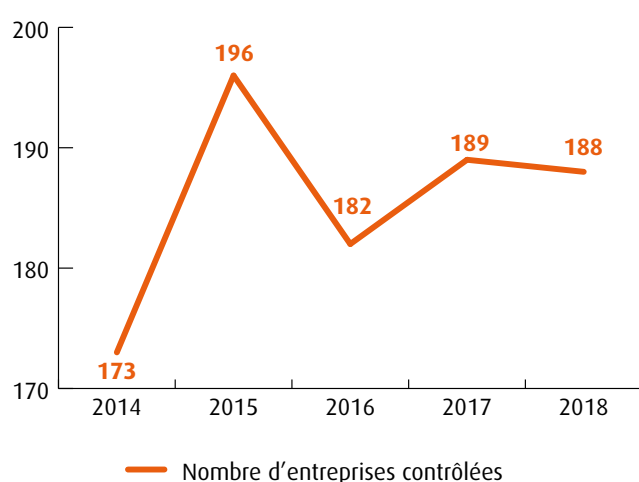
Sur 1 999 infractions



Répartition des infractions relevées par réglementation non respectée



■ Évolution du nombre de contrôles en entreprise et du nombre de journées de travail contrôlées de 2014 à 2018



En 2018, les 188 contrôles en entreprises ont porté sur 2 265 conducteurs et sur 76 072 journées de travail.

Engagements Volontaires pour l'Environnement : le dispositif Objectif CO₂

Source : DREAL Normandie

Le Ministère en charge des transports et l'ADEME, en partenariat avec l'ensemble des organisations professionnelles du transport routier, proposent aux entreprises de transport routier un dispositif Objectif CO₂ d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ (charte et label). Ce dispositif s'inscrit dans la démarche globale de lutte contre le réchauffement climatique et participe à l'objectif national de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 %, d'ici 2020 et 40 %, d'ici 2030.

Nationalement, plus de 1 500 entreprises et 230 000 véhicules (soit 30 % de la flotte française) se sont déjà impliqués dans ce programme, ce qui permet d'éviter 1,3 million de tonnes de CO₂ chaque année.

La **charte** valorise une **déclaration d'intention** en vue de réduire ses émissions de CO₂ dans une **démarche de progrès**.

Le **label** distingue les entreprises ayant atteint un **haut niveau de performance** environnementale en s'appuyant sur un audit indépendant. Pour l'instant, le label n'est accessible qu'aux entreprises effectuant du transport de marchandises pour compte d'autrui, sachant qu'il n'est pas nécessaire d'être charté pour être labellisé.

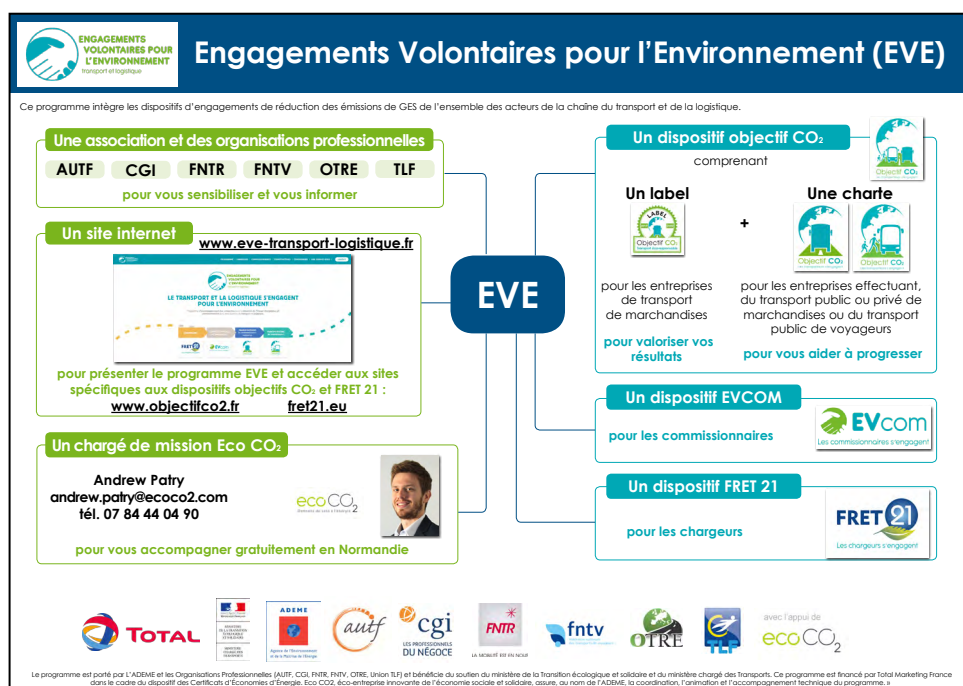
Les 2 démarches sont présentées de manière détaillée sur le site internet www.objectifco2.fr. C'est également sur ce site que doivent être saisies les données permettant à une entreprise d'être chartée et/ou labellisée.

Le **dispositif Objectif CO₂** fait désormais partie d'un nouveau programme dénommé « **EVE** » : **Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne du transport et de la logistique**.

EVE intègre les dispositifs d'engagements volontaires de l'ensemble des acteurs de la chaîne transport :

- Objectif CO₂ (charte et label) à destination des transporteurs,
- Fret 21 à destination des chargeurs,
- EVCOM à destination des commissionnaires.

La sensibilisation à ces différents dispositifs est désormais essentiellement assurée par les fédérations professionnelles. Pour les chartes, le label et EVCOM, les entreprises peuvent bénéficier de l'assistance gratuite en région d'**Andrew Patry, chargé de mission Objectif CO₂** (andrew.patry@ecoco2.com) employé par Eco CO₂, l'entreprise retenue dans le cadre de l'appel d'offre lancée par l'ADEME.



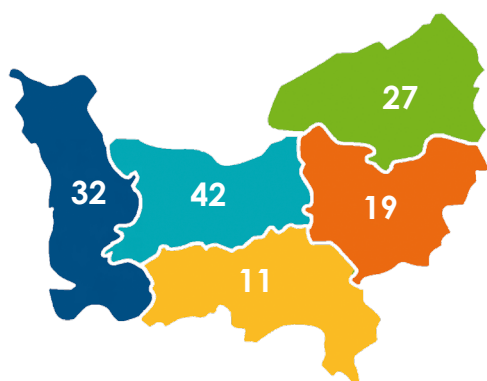
Charte CO₂

Dans le cadre d'une charte, l'entreprise s'engage, sur une période de 3 ans, à atteindre un objectif global de réduction des émissions de CO₂. Pour cela, elle met en œuvre un plan d'actions incluant au moins une action dans 4 domaines : véhicule, carburant, conducteur, organisation des flux.

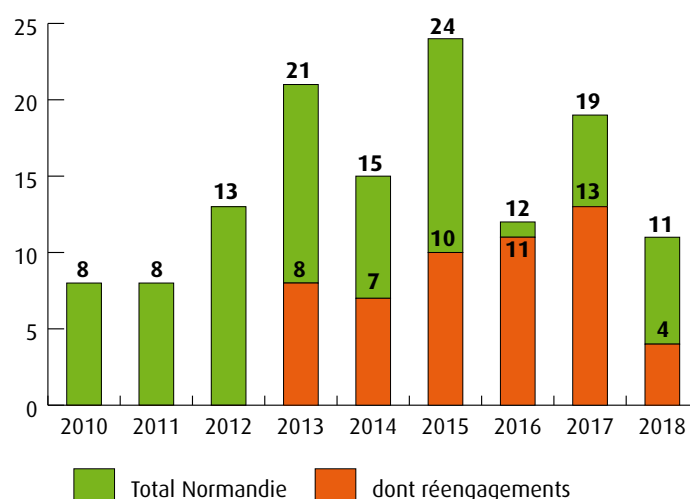
Lancée en 2008, cette démarche initialement ouverte au seul transport lourd (pour compte d'autrui ou pour compte propre) est désormais ouverte au transport léger de marchandises et au transport de voyageurs.

Sur la Normandie, les premières chartes ont été signées en 2010, et on dénombrait au 31 décembre 2018 : 131 engagements (dont 53 réengagements). Parmi les 78 entreprises qui se sont engagées : 14 % effectuent du transport pour compte propre, 14 % du transport public de voyageurs et 72 % du transport public de marchandises. L'ensemble de ces engagements concerne, sur 3 ans, plus de 12 000 véhicules et 14 000 conducteurs.

Répartition des **131** engagements par département



Nombre d'engagements par année



En 2018, 11 chartes ont été signées lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 14 décembre à Caen.



Ce tableau de bord a été réalisé dans le cadre de
l'Observatoire Social des Transports de Normandie.

Cet observatoire animé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) regroupe les organisations professionnelles du transport routier, les représentants des syndicats de salariés, les centres de formation de la branche ainsi que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Ce tableau de bord, ainsi que les différents travaux de l'OST sont téléchargeables sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique transports et véhicules ► Observatoire social des transports et actions partenariales

Pour tout renseignement relatif à l'OST, vous pouvez contacter à la DREAL

Christine Nègre

au 02 50 01 83 29

christine.negre@developpement-durable.gouv.fr

Document conçu et financé par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de Normandie

Cité administrative - 2 rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
1 rue recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex



DD-DREAL14R201921FR+N